

ANNEXE 3



Le 10 décembre 2012

Suite à sa dernière réunion du 4 décembre 2012, le **Comité d'Action Populaire (CAP)** tient à renouveler son appui certain envers les **Citoyens sous haute tension** de la région de Lanaudière qui s'opposent vivement au projet de cette nouvelle ligne à 735 kV qu'Hydro-Québec voudrait faire passer dans notre région. Pour nous, cette ligne est **INJUSTIFIÉE** et représente une dépense **INUTILE** de près de **1 MILLIARD \$**.

Le **CAP**, répondant à la demande d'implication des **Citoyens sous haute tension**, a participé activement à la manifestation du 16 octobre dernier, devant le Château Joliette; de même, le CAP a organisé une « **Conférence d'Information Citoyenne** » le 7 novembre dernier, à St-Liguori, en collaboration avec divers intervenants opposés au projet (élus, citoyens, comité, médias). Le CAP a été présent dans les différents médias écrits, visuels et sociaux en rapport avec ce mouvement d'opposition citoyenne et continuera d'appuyer les futures démarches des **Citoyens sous haute tension**, selon les moyens choisis par nos instances respectives.

Le **Comité d'Action Populaire**, dont la mission est : **Inform**er, **éduquer** et **mobiliser les citoyens** sur les enjeux locaux, régionaux et nationaux sur des sujets tels que l'environnement, la justice sociale, les droits citoyens, pour **favoriser l'implication citoyenne** dans ses droits et ses pouvoirs, encourage l'ensemble des citoyens lanaudois à se regrouper et à collaborer « ensemble » vers notre objectif commun soit : dire « Non! À La Ligne 735 kV dans Lanaudière. »

C'est dans cette optique que le Comité d'Action Populaire vous soutient et vous offre sa collaboration matérielle, tactique et humaine dans votre lutte pour avoir gain de cause sur le projet « socialement inacceptable » d'Hydro-Québec.

Pour informations :

Pierre Laferrière, co-porte-parole du CAP,
450-756-3115

Source :

Comité d'Action Populaire de Joliette (CAP)

Courriel : comiteactionpopulaire@gmail.com

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/475978902429903/>

Site internet :

<http://comiteactionpopulaire.wordpress.com/>

Le 23 novembre 2012

Monsieur Pierre-E. Dupuis
Conseiller en relation avec le milieu
Hydro-Québec
333, boulevard Jean-Paul Hogue, 1^{er} étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

Monsieur,

Lors d'une récente réunion du conseil d'administration de Profid'Or coopérative agricole, les administratrices et administrateurs ont été invités à se prononcer sur le dossier du tracé de la nouvelle ligne de haute tension dans Lanaudière.

Profid'Or a à cœur le sort de ses membres et s'inquiète de l'impact de tel projet sur son territoire. Dans votre choix de tracé, nous espérons que vous n'envisagez pas que le scénario le plus économique. Nous vous demandons de respecter la zone agricole et les gens qui l'habitent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,


Robert Perreault

RP/AG/ag

c.c. Mme Véronique Hivon, député de Joliette
M. Nicolas Marceau, député de Rousseau
Mme Marie-Michèle Breault
Mme Chantal Lapointe, Ferme MC Beaujour

COMMUNIQUÉ

(St-Élisabeth, le 27 août 2012) Le candidat de l'Option nationale dans le comté de Berthier, Raymond Guay, tient à appuyer officiellement le groupe d'opposants à la ligne 735KV projetée par Hydro-Québec dans le Comté.

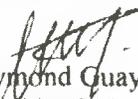
Il est vrai que ce projet n'a jamais eu l'acception sociale nécessaire à tous projets d'envergure. Que le tracé soit à l'est ou à l'ouest de notre territoire, il en demeure pas moins qu'il inquiète malgré les retombées économiques qui sont prévues.

Nous demandons donc à Hydro-Québec de revoir ses plans d'une part et entreprenne une large consultation dans le milieu d'autre part. Les impacts sociaux et environnementaux risquent d'être d'envergure dans un milieu aussi naturel que le nôtre.

Nous invitons également toutes les personnes et tous les groupes intéressés à se réunir afin d'élaborer un argumentaire solide et possiblement tenter de trouver une alternative qui pourra faire consensus. Le Groupe d'opposants déjà formé pourrait devenir le fer de lance de cette entreprise. Enfin, nous souhaitons que toute la population soit informée afin d'y participer.

Il va de soit que le parti de l'Option nationale désire un règlement global mais dans le respect de ce que nous sommes.

Merci et continuez votre bon travail.



Raymond Guay
Candidat ON
Comté de Berthier

COMMUNIQUÉ

Projet de ligne à haute tension d'Hydro-Québec

Les députés du Nord de Lanaudière partagent les préoccupations de leurs concitoyens

Joliette, le 1er novembre 2012 – Le député de Rousseau et ministre responsable de Lanaudière, Nicolas Marceau, ainsi que les députés de Joliette, Véronique Hivon, et de Berthier, André Villeneuve, partagent les préoccupations de leurs concitoyens concernant le développement d'une ligne de transport à 735 kV qui pourrait traverser la région.

« Nous partageons les préoccupations exprimées par les citoyens et les élus municipaux. Tant les impacts sur la qualité de vie, la santé publique, les activités agricoles, touristiques et économiques ainsi que sur la préservation des paysages doivent être pris en considération », indiquent-ils.

« Il y a beaucoup d'interrogations quant à la ligne et au tracé projetés ainsi que sur le processus y ayant conduit. À la fin de l'exercice, nous ne voulons pas être les grands perdants de cet immense projet. Et soyons audacieux et exigeants ; au 21e siècle, nous nous attendons à ce qu'Hydro-Québec mette de l'avant des solutions novatrices et soucieuses du milieu », affirment-ils.

Les députés du Nord de Lanaudière rencontreront la haute direction d'Hydro-Québec au cours des prochains jours afin de porter la voix de leurs concitoyens et faire part de leurs inquiétudes : « Il est primordial que les dirigeants de la société d'État comprennent toute l'importance de ces questionnements légitimes et qu'ils agissent en conséquence, dans l'intérêt des citoyens. »

– 30 –

Source : Guillaume Denommée
Attaché politique de Véronique Hivon
450 752-6929

COMMUNIQUÉ

Projet de ligne à haute tension d'Hydro-Québec

« La voix des citoyens doit être entendue »

– Véronique Hivon

Joliette, le 28 juin 2012 – À la suite des consultations publiques concernant le développement d'une ligne de transport à 735 kV qui traverserait Lanaudière, la députée de Joliette a rencontré cette semaine, avec ses collègues concernés, les représentants d'Hydro-Québec. « J'ai suivi avec beaucoup d'attention l'étape de l'avant-projet, tout en demeurant en lien constant avec le milieu, que ce soit les maires, le préfet ou les citoyens. Je partage les préoccupations exprimées par les gens qui se mobilisent, notamment à Saint-Ambroise-de-Kildare et à Saint-Liguori, au sujet des impacts sur la qualité de vie, les activités agricoles et touristiques, ainsi que l'authenticité des paysages. Leur voix doit être entendue », a soutenu Véronique Hivon.

« La rencontre a été constructive et la direction d'Hydro-Québec m'a assurée qu'elle allait considérer des alternatives au tracé actuellement à l'étude. Déjà, les résolutions adoptées par les municipalités et la MRC de Joliette démontrent une sensibilité du milieu, face à laquelle la société d'État ne peut rester indifférente. Globalement, il faut être certain que la solution retenue soit celle qui aura le moins d'impact et qu'on ne fasse pas que déplacer le problème chez le voisin. J'ai d'ailleurs invité Hydro-Québec à faire preuve de créativité, comme elle l'a déjà fait dans le passé. Je suis convaincue que d'autres solutions existent. Je demeure confiante pour la suite des choses », a affirmé la députée de Joliette.

« À court terme, je me suis assurée que les citoyens et les municipalités concernés soient à nouveau consultés avant l'annonce de la solution proposée par Hydro-Québec, en plus d'avoir accès à toute l'information pertinente à laquelle ils ont droit. Je militerai également en faveur de la tenue d'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin que tous puissent s'exprimer dans un forum adéquat », a annoncé Véronique Hivon.

– 30 –

Source : Guillaume Denommée
Attaché politique
450 752-6929



Berthier

Le 31 juillet 2012

Comité de citoyens opposés à l'implantation
De la ligne 735 Kv sur le territoire
et les environs de Sainte-Marcelline
À l'attention de Mme Constance Durocher

Madame,

Par la présente, le Comité de coordination de Québec solidaire Berthier tient à vous exprimer son appui dans vos démarches en vue de contrer l'implantation d'une ligne 753 Kv à Ste-Marcelline et ses environs.

En tant que parti politique préoccupé par la qualité de vie et le respect de l'environnement de toute la population, nous dénonçons la façon de faire d'Hydro Québec. Cette société d'État utilise la région Lanaudière comme une autoroute de pylônes sans tenir compte des intérêts et de la volonté des gens qui y habitent et la font vivre au quotidien.

Nous constatons tous les jours le dynamisme dont font preuve les Lanaudoises et les Lanaudois pour valoriser, enrichir et protéger nos beaux paysages, nos terres agricoles, nos lacs et nos forêts. Nous sommes toutes et tous fiers de notre valeur ajoutée en agrotourisme. Nous ne pouvons permettre à qui que ce soit de mettre en péril tant d'efforts alors qu'actuellement nous ne sommes pas en manque de ressources énergétiques. Au contraire, rien ne justifie la mise en place de cette nouvelle ligne de transport.

Comme l'avaient fait les citoyens de St-Jean-de-Matha il y a plusieurs années déjà, nous vous encourageons à vous mobiliser. Des citoyennes et des citoyens qui se tiennent debout, c'est le meilleur obstacle aux projets insensés de Hydro Québec. Ne lâchez surtout pas !

Madame, recevez et transmettez à votre comité l'expression de notre très haute considération et l'expression de notre solidarité citoyenne.

Louise Beaudry

Porte-parole et candidate Québec solidaire

Circonscription de Berthier

Pour les membres du Comité de coordination QS Berthier

c.c. Municipalité de Sainte-Marcelline

MRC Matawinie

Médias régionaux



Conseil de développement bioalimentaire
de Lanaudière

Joliette, le 2 octobre 2012

Monsieur Pierre-E. Dupuis
Conseiller Hydro Québec – Relations avec le milieu - Laurentides
Direction – Affaires régionales et collectivités
333, boulevard Jean-Paul Hogue, 1^{er} étage
St-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

Objet : Position du CDBL quant à l'installation de la ligne 735 kV de Chamouchouane – Bout-de-l'île

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) a pour mission de développer et dynamiser le milieu bioalimentaire lanaudois par le biais de projets structurants et par le tissage de liens d'affaires entre intervenants. Nos actions sont menées en fonction de quatre axes de développement soit :

1. Développement de produits/améliorations de procédés;
2. Mise en marché/promotion;
3. **Agrotourisme et tourisme rural;**
4. Concertation.

Plus spécifiquement, au niveau de l'agrotourisme, le CDBL y consacre une part importante de ses ressources depuis 1998. En effet, lors d'un colloque tenu à cette époque, notre organisation avait été identifiée pour coordonner les travaux de la région en agrotourisme. Depuis ce temps, la région de Lanaudière a investi temps et argent, si bien qu'aujourd'hui, notre région compte 62 entreprises agrotouristiques et se classe au 4^e rang des régions du Québec. Nous pouvons affirmer que des retombées économiques importantes sont directement liées à ce secteur d'activité.

Des membres du CDBL sont directement touchés par votre projet et cet été, ils nous ont manifesté une vive inquiétude face à ce dernier. Tout comme nos membres, nous sommes profondément inquiets par sa possible réalisation. Quels seront les impacts économiques sur les entreprises agricoles et agrotouristiques touchées directement par le tracé? Quels seront les impacts indirects sur l'ensemble des entreprises agrotouristiques (se référer au www.cheminsdecampagne.ca)? Quel sera l'impact des champs électromagnétiques de ces lignes sur la santé humaine et animale?

Pour ces raisons, nous vous demandons de considérer l'ensemble de ces éléments dans une optique de développement régional à long terme. Nous tenons au développement du secteur agrotouristique de notre région et nous tenons à conserver notre territoire authentique et naturel. Bref, nous questionnons la pertinence de ce projet pour le développement de Lanaudière.

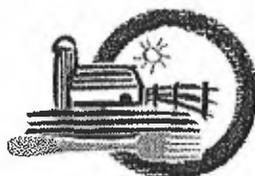
Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Vous trouverez en pièce jointe la résolution émanant de notre conseil d'administration.

Vous faisant part de nos distinguées salutations.

La présidente,

Annette Coutu

c. c. M. Thierry Vandal, président directeur général Hydro Québec
p. j. Résolution du Conseil d'administration du CDBL



Conseil de
Développement
Bioalimentaire de
Lanaudière

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE TENUE À JOLIETTE,
MERCREDI LE 19 SEPTEMBRE 2012 À 18 H 40.**

Installation de la ligne 735 kV de Chamouchouane – Bout-de-l'île

M. Benoît Rivest informe les membres des démarches effectuées dans le cadre de ce dossier.

CONSIDÉRANT que le CDBL fonctionne sous quatre axes de développement, dont l'axe « agrotourisme et tourisme rural »;

CONSIDÉRANT que la région de Lanaudière compte plus de 60 entreprises agrotouristiques et se classe au 4^e rang des régions du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est raisonnable et responsable de questionner la pertinence et la nécessité du projet pour le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que le CDBL est profondément inquiet par la possible réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet suscite de multiples questionnements sur les impacts négatifs que pourrait engendrer sa réalisation sur l'industrie agrotouristiques lanaudoise.

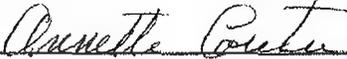
SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- Que le CDBL fasse part à Hydro-Québec de ses préoccupations quant à l'impact négatif du projet sur le secteur agrotouristique lanaudois;
- Que le CDBL questionne la nécessité de la réalisation du projet pour le développement économique lanaudois;

- Que le CDBL souhaite participer aux audiences traitant du projet pour faire valoir ses préoccupations et informer les commissaires sur le portrait de l'agrotourisme régional;
- Que tous les partenaires socioéconomiques de la région soient informés de la position du CDBL dans ce dossier.

Résolution # CA 2012-031

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 3^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2012


Annette Coutu, Présidente



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray tenue à Berthierville, au lieu ordinaire des séances, le **mercredi 23 novembre 2011, à 19 heures**, et à laquelle étaient présents :

- M. Gaétan Gravel, maire de Ville St-Gabriel et préfet de la MRC de D'Autray;
- Mme Francine Bergeron, mairesse de la Municipalité de Mandeville et préfète suppléante;
- M. Jean-Claude Gravel, maire de Ville de Lavaltrie;
- M. Bernard Grégoire, maire de la Ville de Berthierville;
- M. Denis Gamelin, maire de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;
- M. Richard Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;
- M. Mario Houle, maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth;
- M. André Dauphin, maire de la Municipalité de Saint-Norbert;
- M. Maurice Désy, maire de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île Dupas;
- M. Bruno Vadnais, maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- Mme Jacinthe Brissette, mairesse de la Municipalité de Lanoraie;
- M. Jean-Luc Barthe, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;
- M. Pierre Roy, maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- M. Roch Desrosiers, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- M. Richard Blouin, représentant de Ville Saint-Gabriel.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Gaétan Gravel, préfet. Sont aussi présents à cette séance, Mme Danielle Joyal, secrétaire-trésorière et directrice générale, M. Bruno Tremblay, directeur du service d'aménagement et Mme Josée Rondeau, assistante du greffe.

NOUVELLE LIGNE HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec TransÉnergie planifie la construction d'une ligne à 735 kV entre le poste de Chamouchouane et le poste du Bout-de-l'Île à Montréal;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a présenté, lors d'une rencontre tenue à Saint-Gabriel-de-Brandon le 11 novembre 2011, les corridors potentiels pour l'aménagement de cette ligne pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'un de ces corridors potentiels, le « corridor est », traverse le territoire de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » traverse les municipalités de Mandeville, Saint-Didace, Saint-Gabriel-de-Brandon et de Saint-Cléophas;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » traverse la réserve faunique Mastigouche, notamment dans le secteur de l'accueil Catherine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a toujours favorisé le développement d'activités récréotouristiques dans le secteur de l'accueil Catherine et que l'impact visuel lié à l'implantation d'une ligne de 735 kV nuirait aux efforts de mise en valeur à des fins récréotouristiques de ce secteur de la réserve faunique Mastigouche;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » inclut notamment des lacs de villégiature tels que les lacs Thomas, Deligny, et McGrey;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et le développement de la villégiature constituent un axe central dans la stratégie de développement du pôle Brandon, et que l'impact visuel lié à l'implantation d'une ligne de 735 kV nuirait au maintien et au développement de la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » inclut le noyau villageois de Saint-Didace;

Verso

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur du potentiel patrimonial des noyaux villageois constitue l'un des axes de développement du pôle Brandon et que l'impact visuel lié à l'implantation d'une ligne de 735 kV dans l'encadrement visuel du noyau villageois de Saint-Didace nuirait à sa mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » inclut la montagne d'Albert Lambert, et que le tracé de la ligne de 735 kV serait aménagé à même le flanc sud-est de cette montagne;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une ligne de 735 kV à même le flanc de la montagne d'Albert Lambert aurait un impact visuel négatif important qui serait perceptible dans une vaste zone;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » requiert le doublement d'une partie du circuit 7017 et du circuit 1404-1405;

CONSIDÉRANT QUE le doublement d'une partie du circuit 7017 et du circuit 1404-1405 aurait un impact visuel négatif, particulièrement pour le tronçon à l'ouest de la route 347;

CONSIDÉRANT QUE des trois corridors potentiels présentés par Hydro-Québec, c'est le « tronçon est » qui requiert l'aménagement d'une nouvelle emprise sur une plus longue distance avant de rejoindre une emprise de ligne existante;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735kV dans le pôle Brandon constituerait une contrainte non négligeable à la mise en valeur du potentiel récréotouristique de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le pôle Brandon souffre déjà de conditions économiques peu favorables et que la mise en valeur de son potentiel récréotouristique constitue son principal axe de développement;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du paysage de la MRC de D'Autray est déjà affectée par la présence d'une dizaine de lignes de transport d'électricité;

Résolution n° 2011-11-373

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Bergeron, appuyée par Mme Jacinthe Brissette, de signifier à Hydro-Québec TransÉnergie que le conseil de la MRC de D'Autray s'oppose à l'aménagement d'une ligne de 735kV dans le « corridor est » tel que présenté lors de la rencontre du 11 novembre dernier.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 4 JUIN 2014



Bruno Tremblay
Directeur général adjoint



**Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil
d'administration du Conseil régional de
l'environnement de Lanaudière tenue le 4 décembre
2012, au 380 rue Saint-Louis, à Joliette**

Étaient présents, formant quorum, les administrateurs suivants :

Mme Suzanne H. Fortin	M. Marc Corriveau	M. Marc Caron
Mme Nadia Maheu	Mme Hélène Riberdy	M. Jean-Pierre Gagnon
M. Pierre Sallafranque	Mme Claudine Ethier	M. Daniel Mirandette
Mme Annie Durette		

Était aussi présent :

M. Gilles Côté, directeur général

...

CA121204.03

- **Considérant l'intention d'Hydro-Québec de construire une ligne à 735 kV appelée *Chamouchouane-Bout-de-l'Île* ;**
- **Considérant que cette ligne passerait dans Lanaudière, en milieu habité sur des terrains privés ;**
- **Considérant les nuisances appréhendées par les citoyens touchés, producteurs agricoles et autres ;**
- **Considérant les impacts visuels et les autres impacts locaux d'ordre social, économique et environnemental qui restent à être évalués de manière indépendante ;**
- **Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les citoyens touchés par les impacts éventuels dans leur questionnement face à la nécessité réelle de ce projet ;**
- **Considérant que nous ne connaissons ni l'ampleur ni la nature exacte du problème auquel la construction de cette ligne vient répondre ;**
- **Considérant que des alternatives technologiques susceptibles de répondre à ce problème ne semblent pas avoir été évaluées par Hydro-Québec, tant au niveau des coûts qu'au niveau des impacts sociaux ou environnementaux ;**
- **Considérant que plusieurs technologies d'amélioration de fils et de pylônes existent pour renforcer les lignes actuelles quant à leur résistance aux éléments naturels et quant à leur efficacité énergétique ;**
- **Considérant que les coûts d'implantation de cette ligne sont de l'ordre de centaines de millions de dollars à l'heure où le gouvernement fait face à des restrictions budgétaires importantes dues à une performance médiocre de l'économie mondiale ;**
- **Considérant les surplus de production d'énergie électrique anticipés dans les prochaines années ;**

Il est proposé par Mme Annie Durette, appuyé par M. Jean-Pierre Gagnon, que le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) apporte son soutien aux citoyens touchés par le projet en questionnant Hydro-Québec et le gouvernement du Québec sur la justification de cette ligne. Adopté à l'unanimité.

...

Copie certifiée conforme
donnée à Joliette, ce 29 janvier 2013

Gilles Côté

pour Marc Caron, secrétaire.

Prenez l'air de
Lanaudière

TOURISME LANAUDIÈRE

AU SERVICE DE SES MEMBRES!
3568, rue Church, Rawdon, QC J0K 1S0
Tél. : 450 834-2535 / 1 800 363-2788
Télécopieur : 450 834-8100
www.lanaudiere.ca / info@lanaudiere.ca

Rawdon, le 21 juin 2012

Hydro Québec
Monsieur Pierre Dupuis
Conseiller - Relations avec le milieu
333, boul. Jean-Paul Hogues
Saint-Jérôme, Québec
J7Z 6Y3

OBJET : Ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'île

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une résolution de notre conseil d'administration du 12 juin dernier relativement à l'objet en titre.

Étant persuadés que vous prendrez la présente en considération et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous offrons nos meilleures salutations.

Le directeur général,


Denis Brochu

DB/ls

Pièce jointe

C.C. : CRÉ Lanaudière
Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
Municipalité de Saint-Zénon
Municipalité de Sainte-Marcelline
CLD Matawinie
CLD Joliette
MRC Matawinie
MRC Joliette

Prenez l'air de
Lanaudière

**TOURISME
LANAUDIÈRE**

3568, rue Church, Rawdon, QC J0K 1S0
Téléphone : 450 834-2535
Télécopieur : 450 834-8100
www.lanaudiere.ca
info@lanaudiere.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
De la session régulière du conseil d'administration
DE TOURISME LANAUDIÈRE

Le 12 juin 2012 et à laquelle étaient présents la présidente, Évangéline Richard et les administrateurs, Agathe Sauriol, Philippe Morand, Ghislaine Mercier, Mario Gouin, Marc-André Desjardins, Jean-François Hénault, France Martin, Élise Durocher, Yves Marcoux, Monique Smismans, Desnoëges Pepin et Réal Massé

Ligne Hydro-Québec 735 KV

CONSIDÉRANT que l'industrie touristique de Lanaudière représente une force économique présentant des retombées économiques annuelles évaluées à 300 M\$, et qu'elle permet le maintien d'environ 5 000 emplois;

CONSIDÉRANT l'importance vitale des paysages pour notre région touristique dont l'image est basée sur l'authenticité, la grande nature et l'aspect visuel exceptionnel de son territoire agricole;

CONSIDÉRANT que Tourisme Lanaudière est préoccupée de l'impact que pourrait avoir l'implantation de cette nouvelle ligne 735 KV sur le territoire de la région Lanaudière, tant au niveau des paysages, du développement durable que de la santé humaine et animale;

CONSIDÉRANT que Tourisme Lanaudière, en collaboration avec la région de la Mauricie, se publicise auprès des marchés internationaux sous le nom de *Québec Authentique*, en raison de la beauté et la grandeur de ses paysages encore relativement bien préservés malgré leur proximité avec la métropole;

CONSIDÉRANT que l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, a réalisé une étude et produit un document intitulé « Les paysages de l'ordinaire d'un canton de Kildare », qui démontre l'aspect visuel exceptionnel de notre territoire agricole et suggère de prendre les moyens nécessaires pour le conserver »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses entreprises agrotouristiques contribuent à la vitalité de la plaine lanaudoise et que les paysages représentent un aspect vital de leur produit touristique;

CONSIDÉRANT que de nombreuses entreprises hôtelières, pourvoies et producteurs de tourisme d'aventure contribuent à la vitalité de la forêt lanaudoise et que les paysages représentent un aspect vital de leur produit touristique;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà dans Lanaudière des corridors pour le transport d'électricité;

Page 2
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
de la session régulière du conseil d'administration
de Tourisme Lanaudière
du 12 juin 2012

Il est proposé par
Desneiges Papin
12-37
Appuyé et adopté
À l'unanimité

QUE Tourisme Lanaudière fasse part à Hydro-Québec
de son opposition à l'implantation d'une nouvelle ligne
de transport d'électricité 735 KM sur le territoire de la
région Lanaudière et qu'elle souhaite être entendue à ce
sujet lors d'éventuelles audiences.

QUE tous les partenaires socioéconomiques de la région
soient informés de la position de Tourisme Lanaudière dans
ce dossier.

LS VRAIE COPIE CONFORME



secrétaire de l'assemblée

PROJET DE LIGNE HYDRO-QUÉBEC 735 KV

CHAMOUCOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE

- 1. CONSIDÉRANT** le projet de la ligne 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-L'île devant notamment traverser le territoire de Lanaudière;
- 2. CONSIDÉRANT** les énormes et vives inquiétudes que suscite le passage de ladite ligne parmi la population agricole potentiellement touchée;
- 3. CONSIDÉRANT** que ces inquiétudes concernent notamment la productivité et les pratiques agricoles d'aujourd'hui et du futur, la santé humaine et animale, la beauté des paysages agricoles, l'agrotourisme, les nuisances visuelles et sonores;
- 4. CONSIDÉRANT** que l'agriculture doit être considérée comme un service public au rang de priorité d'État;
- 5. CONSIDÉRANT** les récentes révélations indiquant qu'Hydro-Québec bénéficie d'importants surplus énergétiques pour plusieurs années;
- 6. CONSIDÉRANT** que de nombreuses sources d'énergie alternatives sont en développement et peuvent être produites localement (ex. : solaire, éolienne, biomasse, gaz);
- 7. CONSIDÉRANT** que de plus en plus de personnes questionnent sérieusement la pertinence de ladite ligne Hydro-Québec;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA FUPAL:

- 1. Remette sérieusement en question le projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;**
- 2. Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne Hydro-Québec 735 kV.**

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce seizième jour de novembre de l'an deux mille douze



Gilbert Nicole, secrétaire



Lanaudière

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, tenue à Joliette, aux bureaux de la FUPAL, le jeudi 15 novembre 2012, à 13 h 15.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
11 juillet 2012**

SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
MM. Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Julien Alarie, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci
Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Jean-Pierre Bellerose, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Richard Bénéard, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Jocelyn Breault, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Côme
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Normand Montagne, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
Yves Giard, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Jocelyn Gravel, conseiller de comté, maire de Chertsey
Jacques Beauregard, conseiller de comté, maire de Rawdon
Eddy St-Georges, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon

EST ABSENT

M. Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale
Édith Monette, adjointe exécutive

LIGNE CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE – SUIVI

CM-253-2012

Considérant la résolution CM-477-2011 demandant, entre autres :

- de reconnaître, et ce dans un avis préliminaire, le corridor Ouest comme étant celui de moindre impact, toutefois, à la hauteur de Rawdon, le corridor Est semble plus réaliste ;
- qu'Hydro-Québec analyse un quatrième corridor qui pourrait se localiser dans le TNO de la MRC, au Nord du Réservoir Taureau, pour aller rejoindre la ligne existante du Poste de la Vêrendrye ;
- que la MRC de Matawinie soit consultée sur le tracé final, avant d'émettre un avis officiel, puisque sa position actuelle est préliminaire.

Considérant le tracé final proposé par Hydro-Québec pour la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'île ;

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon, par sa résolution 102-06-12, appuie l'Association des propriétaires du lac St-Sébastien pour sa demande d'utilisation d'alternatives au passage pressenti d'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec près du lac St-Sébastien ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, par sa résolution 1306-2012, appuie la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et la MRC de Joliette dans leurs démarches d'opposition au projet de tracé de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'île ;

Considérant également les problématiques de cohabitation soulevées sur le territoire de la municipalité de Rawdon ;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC de Matawinie reçoit et appuie les pétitions déposées par l'Association des propriétaires du lac St-Sébastien et par Mme Constance Durocher ;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
11 juillet 2012**

LIGNE CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE – SUIVI

CM-253-2012 - (suite)

En conséquence, il est proposé par M. Richard Bénard, appuyé par M. Eddy St-Georges et résolu unanimement :

- que le Conseil des maires de la MRC de Matawinie appuie les demandes des municipalités de Saint-Zénon, de Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Marcelline-de-Kildare concernant le tracé de la future ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, tel que proposé actuellement par Hydro-Québec ;
- de mandater le Comité administratif de la MRC pour traiter le dossier du tracé de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île avec Hydro-Québec ;
- que copie de la présente résolution parvienne aux hautes autorités d'Hydro-Québec concernées par le tracé de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

Lyne Arbour
Secrétaire trésorière et directrice générale
/em

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 16^e jour de juillet 2012

*RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MATAWINIE*

Syndicat
des producteurs de lait
de Lanaudière

Joliette, le 5 décembre 2012



Madame Pauline Marois
Première ministre
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV dans Lanaudière

Madame la Première ministre,

Veillez trouver ci-joint copie d'une résolution adoptée par les administrateurs du Syndicat, ayant trait à l'objet précité.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Première ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Michaud, secrétaire

P. j. résolution

c.c. M. Thierry Vandal, président-directeur général d'Hydro-Québec
Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
M. Gaétan Morin, président CRÉ Lanaudière
Députés provinciaux de la région
Préfets des MRC de Lanaudière
Gilbert Mathieu, président FUPAL
Comité de Kildare
Médias locaux et nationaux



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière, tenue par appel conférence, le lundi 3 décembre 2012 à 12h30

Objet : Implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV dans Lanaudière

Considérant l'annonce en mai 2012 par Hydro-Québec de l'implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV reliant le poste de Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île qui traverserait le territoire de Lanaudière;

Considérant qu'il existe déjà de telles lignes qui traversent Lanaudière;

Considérant qu'il est raisonnable et responsable d'avoir des inquiétudes concernant l'impact des champs électromagnétiques de ces lignes sur la santé animale des troupeaux laitiers entre autres pour les tensions parasites;

Considérant que bon nombre de fermes laitières sont déjà aux prises avec des problèmes de tensions parasites et qu'Hydro-Québec n'a pas trouvé de solution jusqu'à maintenant laissant ainsi les producteurs laitiers à eux-mêmes;

Considérant que de nombreuses entreprises agricoles contribuent à la vitalité du territoire et qu'une telle ligne constituerait une menace ou une nuisance pour ces entreprises;

Considérant que Lanaudière ne doit pas devenir quadrillée de lignes de transport d'électricité pour Montréal;

Considérant que de nombreuses sources d'énergie alternatives sont en développement et peuvent être produites localement (ex. : solaire, éolienne, biomasse, gaz);

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu que le Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière :

1. Remette sérieusement en question le projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;
2. Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;
3. Demande à Hydro-Québec, qu'advenant la mise en place de telles lignes, de faire en sorte que celles-ci soient installées à un minimum d'un kilomètre de tout élevage agricole existant.

Copie certifiée conforme
Ce 5^e jour du mois de décembre 2012

Nathalie Michaud, secrétaire



632, rue de Lanaudière
Joliette (Québec) J6E 3M7
T 450 759-2237 F 450 759-2597
www.mrcjoliette.qc.ca
info@mrcjoliette.qc.ca

Extrait du PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette tenue le **mardi 19 juin 2012 à 19 h 30** au lieu habituel des sessions, 632, rue de Lanaudière à Joliette, à laquelle **étaient présents** :

Le préfet, Monsieur André Hénault, maire de Saint-Charles-Borromée

Le préfet suppléant, Monsieur François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare

Les Conseillers :

Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes

Monsieur Yves Beaulieu, maire de Sainte-Mélanie

Monsieur Alain Bellemare, maire de Saint-Paul

Monsieur Roland Charest, maire de Village Saint-Pierre

Monsieur René Laurin, maire de Joliette

Monsieur René Vincent, maire de Saint-Thomas

Monsieur Jean-Guy Forget, substitut de monsieur Alain Larue, maire de Notre-Dame-des-Prairies

Monsieur Denis Laporte, maire de Crabtree

Également présents :

Madame Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette

Madame Nicole Ladouceur, secrétaire au greffe de la MRC de Joliette

RÉSOLUTION NUMÉRO 150-06-2012

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE - NOUVELLE LIGNE DE 735 KV D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de Ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île, Hydro-Québec propose un tracé qui passe sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, par sa résolution adoptée le 4 juin 2012, s'oppose au tracé de ce projet et demande à Hydro-Québec de trouver un autre tracé ailleurs que sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare demande à la MRC d'appuyer sa position;

ATTENDU QUE la Municipalité défend que le projet aura des impacts sur son territoire, notamment sur la qualité des paysages, sur le patrimoine bâti, sur les grandes superficies cultivées sans obstacles, sur les bâtiments d'élevage à proximité et sur de nombreuses entreprises agricoles, agro-touristiques et touristique qui subiraient des nuisances;

ATTENDU QUE des résidents de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare ont aussi demandé l'appui de la MRC dans ce dossier;

ATTENDU QUE le dossier rejoint les préoccupations de l'ensemble des citoyens(nes) de la MRC de Joliette;

RÉSOLUTION NUMÉRO 150-06-2012/**PAGE 2**

ATTENDU QUE le projet d'Hydro-Québec va à l'encontre du schéma d'aménagement et de développement révisé en processus d'adoption dans lequel une des orientations vise à «Protéger et mettre en valeur la zone agricole permanente» en favorisant la protection des paysages agricoles, champêtres et agrotouristiques»;

EN CONSÉQUENCE,

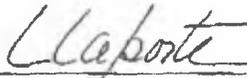
Sur la proposition de François Desrochers,
appuyée par René Laurin,

il est unanimement résolu par les membres de ce Conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2 - Que la MRC de Joliette appuie la démarche de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare qui demande à Hydro-Québec de revoir le tracé de ligne 735 kV qui relie le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île et qui passe sur son territoire.
- 3 - De transmettre copie conforme de la présente résolution à:
 - Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
 - Représentant d'un groupe de citoyens de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
 - Madame Véronique Hivon, députée de Joliette;
 - Monsieur André Villeneuve, député de Berthier;
 - Hydro-Québec;
 - UPA de Lanaudière.
 - Municipalités de Saint-Liguori et de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Joliette, ce 20^e jour du mois de juin
deux mille douze (20-06-2012).



Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été
approuvé par le Conseil.



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

QUATRE CENT CINQUANTE DEUXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE LE 21 AOÛT 2012

Quatre-cent-cinquante deuxième assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Montcalm tenue à la salle du conseil, au 1540 rue Albert, à Sainte-Julienne, le 21 août 2012 à 13 h 15 à laquelle étaient présents son Honneur la préfète, Madame Danielle H. Allard et les conseillers de comté suivants :

M. Robert Perreault	M. Maurice Richard
M. Serge Rivest	M. Marcel Jetté
M. André Auger	M. Michel Brisson
M. Claude Mercier	M. Louis-Charles Thouin
M. Georges Locas	
M. Pierre Beaulieu	

Étaient également présents à cette session :

M. Michel C. Gagnon, directeur général par intérim
M. Gaétan Hudon, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Était absent à cette session :

M. Adélaré Éthier

Résolution : 127561

Projet d'Hydro-Québec

- CONSIDÉRANT QU'** un groupe de citoyens de Saint-Liguori a exprimé au Conseil son inquiétude face au tracé proposé par Hydro-Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** la méthode de consultation employée par Hydro-Québec, soit par MRC individuellement, ne permet pas de voir l'ensemble de la problématique vécue par territoire selon les options de tracé;
- CONSIDÉRANT QUE** cette méthode crée un climat de tension entre les MRC car chacune veut envoyer le tracé sur le territoire de l'autre;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil est conscient qu'il faut que la ligne passe à quelque part;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil est convaincu que la solution repose sur un consensus régional et que celui-ci ne sera atteint que par une consultation globale de la région;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Marcel Jetté et résolu que le conseil de la MRC de Montcalm demande à Hydro-Québec d'organiser une rencontre d'information sur le projet de ligne de transport Chamouchouane-Bout de l'île impliquant l'ensemble des élus des MRC de Lanaudière afin de discuter des scénarios proposés à un niveau régional.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne, ce 12^e jour du mois de septembre de l'an deux mille douze.

GAÉTAN HUDON
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Le procès-verbal n'est pas adopté.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
28 novembre 2012**

SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
MM. Julien Alarie, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci
Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émérie-de-l'Énergie
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Jean-Pierre Bellerose, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Richard Bénard, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Jocelyn Breault, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Côme
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
Yves Giard, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Jocelyn Gravel, conseiller de comté, maire de Chertsey
Jacques Beauregard, conseiller de comté, maire de Rawdon
Normand Montagne, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Eddy St-Georges, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale
Hélène Fortin, directrice générale adjointe
Édith Monette, adjointe exécutive

LIGNE CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE

CM-424-2012

Considérant la résolution CM-477-2011 concernant, d'une part, le positionnement du Conseil de la MRC à l'effet qu'il ne lui revient pas d'accepter ou de refuser le projet de la ligne de transport d'énergie Chamouchouane-Bout-de-l'Île, mais bien de dégager le corridor de moindre impact, tant au niveau environnemental que social et économique et, d'autre part, la demande de la MRC de Matawinie d'être consultée sur le tracé final avant d'émettre un avis officiel ;

Considérant la résolution CM-253-2012 appuyant, d'une part, les demandes des municipalités de Saint-Zénon, Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Marcelline-de-Kildare concernant le tracé de la future ligne à 735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île et mandatant, d'autre part, le Comité administratif pour traiter le dossier du tracé de ladite ligne ;

Considérant le dépôt au Conseil de la MRC du 28 novembre 2012, de deux nouvelles pétitions demandant que soit reconsidéré le projet de ligne à 735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île ;

Considérant que le Conseil de la MRC reçoit les pétitions déposées par le Comité Kildare Rawdon et par Mme Constance Durocher ;

Considérant la demande des pétitionnaires à l'effet qu'Hydro-Québec reconfirme le besoin de la ligne
735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île ;

Considérant que la proposition de tracé actuel, tant pour la variante Est que pour la variante Ouest, localisé dans le Piedmont, cause préjudices à des citoyens des municipalités de Rawdon et de Sainte-Marcelline-de-Kildare ;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
28 novembre 2012**

LIGNE CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE

CM-424-2012 - (suite)

Le vote est demandé sur l'amendement :

En conséquence, il est proposé par M. Richard Bénard, appuyé par M. Jean-Pierre Bellerose et résolu majoritairement que le Conseil de la MRC appuie les représentations des citoyens s'opposant au tracé actuel de la ligne 735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, et demande à Hydro-Québec, d'une part, de reconfirmer les besoins de la ligne 735 KV et, d'autre part, de modifier les deux tracés, tant dans la variante Est que Ouest, au niveau de la portion Sud de la MRC de Matawinie, car lesdits tracés causent d'importants préjudices environnementaux, sociaux et économiques.



Lyne Arbour
Secrétaire trésorière et directrice générale
/em

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 7^e jour de décembre 2012

**RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MATAWINIE**



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rawdon, tenue à 20 h, le mardi 13 novembre 2012 et à laquelle sont présents les conseillères Louise Poirier et Jacqueline Zara et les conseillers William MacDonald, Raymond Rougeau, Brent Parkinson et Normand Marsan formant quorum sous la présidence de Monsieur Jacques Beaugard, maire.

POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON PAR RAPPORT À LA LIGNE 735 KV CHAMOUCOUANE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre 2012 Hydro-Québec dévoilait un projet de nouveau tracé pour la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île dans la plaine de la Nouvelle Acadie, appelé « la variante Ouest », ce qui a pris par surprise les élus et citoyens des municipalités concernées, affectés par la variante Ouest;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a en aucun temps rencontré le Conseil Municipal de Rawdon relativement à ses divers projets de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas à ce jour démontré la justification pour la construction d'une nouvelle ligne 735 kV depuis Chamouchouane au Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas établi la nécessité d'installer une troisième ligne d'électricité, laquelle briserait l'homogénéité de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas établi la nécessité de la présence d'une troisième ligne d'électricité dans la plaine de la Nouvelle Acadie, composée notamment des territoires de Rawdon, Saint-Liguori, Sainte-Marcelline et Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE le 6 novembre 2012, 300 personnes se sont présentées à la rencontre convoquée par Hydro-Québec pour manifester leur opposition au projet et pour appuyer les 15 propriétaires touchés par ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une pétition circule présentement parmi notamment la population de Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, Hydro-Québec n'a pas fait la preuve auprès de la population qu'il n'existe pas d'autre corridor susceptible de causer moins de tort ou inconvénients que le projet Chamouchouane;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'Hydro-Québec ne tient pas compte de l'impact du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (« PMADD ») 2012-2031 applicable à la grande région montréalaise dont la plus grande partie de la plaine de la Nouvelle Acadie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'Hydro-Québec contredit l'objectif du PMADD « Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture » avec comme objectif une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031;

CONSIDÉRANT les nombreux impacts négatifs potentiels, notamment sur la santé humaine, sur la valeur marchande des propriétés et sur les terres à bois et les érablières ainsi que l'impact visuel entre autres sur les secteurs Kildare et Riviera;

CONSIDÉRANT l'impact négatif significatif.

12-401

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Jacqueline Zara, appuyée par Monsieur le conseiller Normand Marsan et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Rawdon :

1. s'oppose à la construction dans la plaine de la Nouvelle Acadie lanadoise du projet de ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
2. demande au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de mettre fin au projet de la construction dans la plaine de la Nouvelle Acadie lanadoise du projet de ligne 735 Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
3. demande au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de confirmer sans ambages ni restriction la vocation agricole dynamique de la plaine de la Nouvelle Acadie lanadoise.

Copie certifiée conforme



Me Caroline Asselin
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Le 29 novembre 2012



EXTRAIT du procès-verbal de la session régulière de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue le 9 juillet 2012 à 20h00, à laquelle il y avait quorum

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

14.1. Hydro Québec – Projet Chamouchouane/Bout de l'Île

No : 1306-2012

ATTENDU QU'Hydro Québec prévoit l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735kV du poste Chamouchouane jusqu'au poste Bout de l'île.

ATTENDU QUE cette nouvelle ligne traverse plusieurs municipalités de notre MRC ainsi que celles avoisinantes et que notre municipalité appuie la municipalité de St-Ambroise-de-Kildare et la M.R.C. de Joliette dans leurs démarches d'opposition à ce projet.

ATTENDU QU'il est raisonnable d'avoir des inquiétudes quant à l'impact sur la santé et l'impact environnemental de ce projet.

ATTENDU QUE nos paysages sont reconnus pour leur valeur visuelle et qu'un tel projet viendrait nuire à ce patrimoine collectif.

ATTENDU QUE notre municipalité est interpellée dans ce dossier.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

DE DEMANDER à Hydro Québec de maximiser les infrastructures et les tracés déjà existants.

D'EXIGER d'Hydro Québec de revoir ses études d'impacts environnementales et surtout de procéder à des études d'impacts économiques et sur la santé à long terme dans ce dossier.

D'AUTORISER Mme Catherine Haulard à envoyer copie conforme de la présente résolution à M. Pierre Dupuis, Direction – Affaires régionales et collectivités d'Hydro-Québec à St-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière
Le 10 juillet 2012